

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'INDRE-ET-LOIRE**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

2ème SEMESTRE 2013

2013

République Française

**Juillet
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre**

SOMMAIRE

Service de l'Administration Générale

SOMMAIRE

N°	DELIBERATIONS	Pages
BUREAU DU 5 JUILLET 2013		
51	Autorisation du président d'ester en justice	4
52	Avenant de restitution du CPI Limeray	4
53	Avenant de restitution du CSP Amboise	4
54	Convention type pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur le réservoir des communes	4
55	Acquisition d'un véhicule CCRM – Avenant n° 1 au marché 11/10/1 – titulaire du marché Gallin SAS	4
56	Avenant entretien des locaux – marché n° 12/30/1	4
BUREAU DU 9 SEPTEMBRE 2013		
57	Rétrocession partielle du terrain du CS de Neuillé Pont Pierre	5
58	Avenant n° 2 au marché fourniture de carburants – changement de dénomination – lot n° 1 véhicules à vocation départementale marché n° 12/29/12 – lot n° 2 véhicules de l'ensemble des 72 CIS marché n° 12/29/39	5
59	Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du CS de Ligueil – changement de dénomination	5
60	Avenant à la convention entre le SDIS 37 et l'amicale des SP de Tours pour la mise à disposition de locaux au CSP Nord Agglo	5
61	Autorisation du Président d'ester en justice	5
62	Convention pour prestations dites de proximité avec les communes de Thilouze, Ile Bouchard et Richelieu	5
63	Avenant de prorogation de restitution du CSP Amboise	6
64	Ventes n° 2 de 2013 de véhicules et équipements	6
65	Réforme n° 1 de matériels (logistiques)	6
66	Signature d'une convention tripartite de prélèvement au format SEPA avec SOFCAP (Sté Française de courtage d'assurances du personnel)	6
67	Signature d'une convention de transfert de données avec SOFCAP	6
68	Signature d'une convention pour la télé déclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité	6
69	Convention de coopération opérationnelle et fonctionnelle avec la Base Aérienne 705 de Tours	7
70	Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité	7
71	Proposition de don n° 1 d'un ordinateur à un agent du SDIS	7
BUREAU DU 14 OCTOBRE 2013		
72	Avenant n° 2 de maîtrise d'œuvre pour la construction du CSP d'Amboise – changement de dénomination sociale	7
73	Indemnisation / auto assurance du SDIS en matière de responsabilité civile	7
74	Extension et réhabilitation du CS de Monthodon – avenant de prorogation à la convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux	7
75	Maîtrise d'œuvre pour la construction du CS de Ligueil –avenant définitif pour la rémunération du maître d'œuvre	8
76	Choix des titulaires – marché de service d'assurances pour le SDIS	8
77	Proposition de vente de véhicules et équipements n° 2	8
78	Réforme n° 2 de matériels incendie	8
79	Proposition de don n° 3 d'un véhicule à la ville de Tours	9
80	Proposition de don n° 4 d'un véhicule à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme de St Avertin	9
81	Renouvellement des conventions de restauration SDIS/Invacare/Sté 7000	9
BUREAU DU 18 NOVEMBRE 2013		
82	Changement de dénomination sociale de CETE APAVE Nord Ouest – Avenant n°1	9
83	Proposition d'un don d'un véhicule à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de la ville de Tours	10
84	Emprunt 2013 du SDIS – La caisse d'Epargne (1 000 000 €)	10
85	Emprunt 2013 du SDIS – La Banque Postale (1 300 000 €)	10
86	Prise en charge d'une partie des honoraires de l'avocat dans le cadre de l'affaire du centre de secours de Ouest Agglo	10
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2013		
87	Décision Modificative n°1	10
88	Avenant n°1 à la convention de partenariat avec le Conseil Général d'Indre et Loire	10
89	Evolution des charges et des produits prévisibles pour l'exercice 2014	11
90	Répartition des contingents communaux 2014	11
91	Orientations budgétaires 2014	11
92	Taux de promotion des personnels administratifs et techniques	11

93	Taux de promotion pour l'avancement au grade de Lieutenant de 1ère classe	11
94	Renouvellement du Conseil d'Administration du SDIS	12
BUREAU DU 16 DECEMBRE 2013		
95	Avenant de restitution du CPI d'Esves-sur-Indre	12
96	Avenant de restitution du CS de Cormery	12
97	Avenant de prorogation n° 3 de restitution du CSP Amboise	12
98	Autorisation du Président à valider la rémunération de l'avocat des agents du Sdis	12
99	Choix des titulaires – marché de fourniture de moniteurs défibrillateurs multiparamétriques pour le SDIS 37	12
100	Réforme n° 3 de matériels (incendie)	13
101	Refonte des statuts, de l'activité et de la formation des sapeurs-pompiers volontaires	13
102	Don aux associations	13
103	Avenant de prorogation pour la maintenance du logiciel du système d'alerte et de gestion des secours	13
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DECEMBRE 2013		
104	Décision Modificative n° 2 exercice 2013	13
105	Transformations de postes au titre des années 2012 et 2013 créations et transformations de postes au titre de l'année 2014	14
106	Projet de Budget Primitif 2014	14
107	Taux de promotion pour l'avancement au grade d'adjudant de SPP	14
108	Ajustement de l'organigramme	14
109	Mise à jour du règlement intérieur du SDIS	14
110	Compétences assumées par le centre de gestion 37	15
111	Modification du règlement opérationnel du SDIS	15
112	Modification de l'arrêté conjoint portant organisation du corps départemental des sapeurs-pompiers	15
113	Modification de l'arrêté portant classement des CIS du corps départemental des sapeurs pompiers	15
114	Plan de formation de l'établissement	15
115	Réforme relative à l'activité des SPV	15
116	Attribution d'une indemnité de conseil à Mme le Payeur départemental par le SDIS	15
ANNEXES		
		18
ARRETES		
		20

**RÉUNION DE BUREAU
DU 5 JUILLET 2013**

DOSSIER N° 51

AUTORISATION DU PRESIDENT D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le Président à :

- *ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Tours (Tribunal Correctionnel) pour l'agression sur un sapeur-pompier lors d'une intervention le 8 janvier 2013,*
- *désigne Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS dans cette affaire.*

DOSSIER N° 52

AVENANT DE RESTITUTION DU CPI LIMERAY

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le Président à signer l'avenant à la convention de transfert pour remettre, à titre gratuit à la commune de Limeray, à compter du 1^{er} août 2013, le bâtiment désaffecté ayant abrité le centre de secours de Limeray.

DOSSIER N° 53

AVENANT DE RESTITUTION DU CSP AMBOISE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le Président à signer l'avenant à la convention de transfert pour remettre, à titre gratuit à la commune d'Amboise et à la Communauté de Communes du Val d'Amboise, à compter du 1^{er} septembre 2013, le bâtiment désaffecté ayant abrité le Centre de Secours Principal d'Amboise.

DOSSIER N° 54

**CONVENTION TYPE POUR L'INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE
SUR LE RESERVOIR DES COMMUNES (*annexe 1*)**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, approuvent la convention type relative à l'installation de relais de radiotéléphonie sur les château d'eau des communes ci-dessous et autorisent le Président à signer toute convention avec les communes suivantes :

- Abilly, Artannes sur Indre, Beaumont la Ronce, Chargé, Chinon, Cléré les Pins, Continvoir, Druye, Faye la Vineuse, Joué les Tours, Loches, Nouzilly, Reignac sur Indre, Reugny, Saint Benoît la Forêt, Saint Flovier, Souvigné, Souvigny de Touraine, Villaines les Rochers, Villedomer et Sainte Maure de Touraine.

DOSSIER N° 55

**ACQUISITION D'UN VEHICULE CCRM - AVENANT N°1 AU MARCHE 11/10/1
TITULAIRE DU MARCHE GALLIN SAS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le Président à signer l'avenant n° 1 d'un montant de + 2 830 € HT au marché 11/10/1 avec la Sté GALLIN afin d'ajouter des équipements au Camion Citerne Rural Moyen (CCRM).

DOSSIER N° 56

AVENANT ENTRETIEN DES LOCAUX – MARCHE N° 12/30/1

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le Président à signer l'avenant au marché n° 12/30/1 – nettoyage des locaux avec la Société Prestige Concept Services.

DOSSIER N° 57

RETROCESSION PARTIELLE DU TERRAIN DU CS NEUILLE-PONT-PIERRE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- acceptent la rétrocession, à titre gratuit, à la commune de Neuillé-Pont-Pierre d'une partie des parcelles sections B 1015 et 1018 pour une superficie de 1058,60 m², située au lieu dit « le Pont »
- autorisent le Président à signer tous les documents nécessaires à l'opération, notamment l'acte notarié

La dépense de 124,49 € est imputée au compte de subventions d'équipement versées 20442 « bâtiments et installations » chapitre 041 « opérations patrimoniales ».

DOSSIER N° 58

AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE CARBURANTS - CHANGEMENT DE DENOMINATION - LOT N°1 VEHICULES A VOCATION DEPARTEMENTALE MARCHÉ N°12/29/12 - LOT N°2 VEHICULES DE L'ENSEMBLE DES 72 CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS MARCHÉ N°12/29/39

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le Président à signer les avenants n° 2 relatifs au changement de dénomination de la Sté TOTAL Raffinage Marketing en TOTAL MARKETING SERVICES, titulaire des marchés de fourniture de carburants des lots 1 et 2, marchés 12/29/12 et 12/29/39.

DOSSIER N° 59

AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE LIGUEIL - CHANGEMENT DE DENOMINATION

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le Président à signer l'avenant n° 1 relatif au changement de dénomination de la Sté SICA, titulaire du marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction du centre de secours de Ligueil suite à sa fusion avec le groupe d'ingénierie ASSYSTEM.

DOSSIER N° 60

AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LE SDIS 37 ET L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE TOURS POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU CSP NORD AGGLO

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le Président à signer l'avenant à la convention avec l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Tours afin de l'autoriser à stationner des véhicules supplémentaires au CSP Nord Agglo (**annexe 2**).*

DOSSIER N° 61

AUTORISATION DU PRÉSIDENT D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- autorisent le Président à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Tours (Tribunal Correctionnel) suite à une agression commise sur des sapeurs-pompiers de Tours Centre lors d'une intervention du 23 mai 2013,
- désigne Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS.

DOSSIER N° 62

CONVENTION POUR PRESTATIONS DITES DE PROXIMITÉ AVEC LES COMMUNES DE THILOUZE, L'ILE-BOUCHARD ET RICHELIEU

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le Président à signer les conventions pour prestations dites de proximité avec les communes de Thilouze, Ile-Bouchard et Richelieu. Ces conventions prendront effet au 1^{er} janvier 2014 et ne pourront excéder une durée totale de 4 ans (**annexe 3**).*

DOSSIER N° 63**AVENANT DE PROROGATION DE RESTITUTION DU CSP AMBOISE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de transfert avec la communauté de communes du Val d'Amboise et à la commune d'Amboise afin de proroger de deux mois, soit au 1^{er} novembre 2013, la restitution du bâtiment désaffecté ayant abrité le centre de secours d'Amboise.

DOSSIER N° 64**VENTES N°2 DE 2013 DE VEHICULES ET EQUIPEMENTS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la vente pour 200 € du véhicule et de ses équipements dont la valeur d'acquisition (articles 21561) s'élève à la somme de 69 105,54 €, l'annuité 2013 à 473,41 € et la Valeur Nette Comptable (VNC) au 31/12/2013 à 946,82 € (cf. liste jointe au présent rapport) (**annexe 4**).

DOSSIER N° 65**REFORME N°1 DE MATERIELS (LOGISTIQUES) (annexe 5)**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité acceptent la mise à la réforme pour leur valeur nette comptable des matériels dont la liste figure en annexe. La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2013, des biens qui seront détruits s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes :

ARTICLES	VA	Amortissement cumulé	VNC au 31/12/2013
S/Total article 2184	1 360,49 €	1 160,52 €	199,97 €
S/Total article 2188	1 99,00 €	199,00 €	0,00 €
Total	1 559,49 €	1 359,52 €	199,97 €

DOSSIER N° 66**SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE DE PRELEVEMENT AU FORMAT SEPA AVEC SOFCAP (SOCIETE FRANCAISE DE COURTAGE D'ASSURANCES DU PERSONNEL)**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le Président à signer la convention tripartite entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire, le comptable du Trésor Public d'Indre-et-Loire et la société SOFCAP afin de fixer les modalités de règlement des cotisations d'assurance et des prestations d'assurance (**annexe 6**).

DOSSIER N° 67**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE TRANSFERT DE DONNEES AVEC SOFCAP (SOCIETE FRANCAISE DE COURTAGE D'ASSURANCES DU PERSONNEL)**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le Président à signer la convention avec SOFCAP, gestionnaire du contrat d'assurance statutaire, afin d'autoriser le transfert de données sur l'outil PRORISQ en matière :

- d'identité et de situation professionnelle
- de déclarations relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles (**annexe 7**).

DOSSIER N° 68**SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA TELEDECLARATION ET LE TELEPAIEMENT DE LA CONTRIBUTION DE SOLIDARITE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le Président à signer la convention tripartite entre le SDIS 37, le fonds de Solidarité et le comptable Public pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité (**annexe 8**).

DOSSIER N° 69**CONVENTION DE COOPERATION OPERATIONNELLE ET FONCTIONNELLE AVEC LA BASE AERIENNE 705 DE TOURS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le Président à signer la convention de coopération opérationnelle et fonctionnelle avec la Base Aérienne 705.

DOSSIER N° 70**DEMATÉRIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- acceptent le principe de la transmission dématérialisée des actes réglementaires soumis au contrôle de légalité,
- autorisent le Président :
 - à engager les démarches relatives à la recherche d'un tiers de télétransmission et la signature d'un contrat avec ce dernier,
 - à signer les conventions correspondantes.

DOSSIER N° 71**PROPOSITION DE DON N° 1 D'UN ORDINATEUR A UN AGENT DU SDIS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau autorisent la sortie de l'inventaire du SDIS du matériel figurant ci-dessous et accepte le don à un agent du SDIS d'Indre-et-Loire, à titre gracieux.

N° paierie	N° interne SDIS	Désignation	Imputation	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissements opérés au 31/12/2013	VNC au 31/12/2013
2008-00988	2008-00988	Ordinateur Optiplex 740 DT (1GO Ram – DVDRW-DD80 Go 1B5V43J	2183	668,56 €	133,72 €	668,56 €	0,00 €
TOTAL			668,56 €	133,72 €	668,56 €	0,00 €	

**RÉUNION DE BUREAU
DU 14 OCTOBRE 2013**

DOSSIER N° 72**AVENANT N°2 DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'AMBOISE- CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer l'avenant n°2 relatif au marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction du Centre de Secours Principal d'Amboise suite à la reprise par le groupe QUADRIPLUS des actifs de Sauniers et Associés au profit de la nouvelle société dénommée SAUNIER INGENIERIE (**annexe 9**).

DOSSIER N° 73**INDEMNISATION / AUTO ASSURANCE DU SDIS EN MATIERE DE RESPONSABILITE CIVILE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité acceptent la prise en charge des frais de réparation des lunettes appartenant à un sapeur-pompier volontaire, pour un montant de 25 €.

DOSSIER N°74**EXTENSION ET REHABILITATION DU CENTRE DE SECOURS DE MONTHODON-AVENANT DE PROROGATION A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRACIEUX**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer l'avenant prorogeant jusqu'en juin 2014 la mise à disposition, à titre gratuit, par M. BERNY d'un bâtiment afin de transférer le matériel et le personnel du centre de secours de Monthodon pendant la durée des travaux d'extension et de réhabilitation.

DOSSIER N° 75**MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU CS DE LIGUEIL
AVENANT DEFINITIF POUR LA REMUNERATION DU MAITRE D'ŒUVRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer l'avenant révisant la rémunération du Cabinet d'architecte l'Atelier RVL sur la base de 88 605 € HT prenant ainsi en compte le nouveau montant prévisionnel des travaux dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre de secours de Ligueil (**annexe 10**).

DOSSIER N°76**CHOIX DES TITULAIRES- MARCHÉ DE SERVICE D'ASSURANCES POUR LE SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer tous les documents relatifs aux marchés d'assurances avec les entreprises ci-dessous :

Lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant TTC/an
1	Responsabilité Civile et risques annexes	Cabinet PNAS – Cie ETHIAS	Offre de base formule n°2 avec franchise de 2000 € : 28 295,59 €
2	Flotte automobile et risques annexes	GARDRAT GOUPIL – Cie COVEA FLEET	Offre de base avec franchise bris de glace 400 € : 369 190,22 € PSE n° 2 marchandises transportées : 2 833,20 € PSE n° 3 : Auto collaborateurs : 10 872 € PSE n° 4 : Navigation : 2 390,40 €
3	Assurance bris de machine informatique et autres matériels	Cabinet TOURS Les Halles – Cie MMA	2 538,00 €
4	Assurance des risques statutaires du personnel PATS et SPP	Cabinet SOFCAP – Cie PRO BTP	Offre de base (décès) : 0,18 % PSE n° 1 (accident de travail, maladie professionnelle) : 1,49 % PSE n° 2 (Maladie de longue durée, longue maladie) : 0,98 % PSE n° 4 (Maladie ordinaire franchise 60 jrs) : 0,46 %
5	Assurance Protection sociale des Sapeurs Pompiers Volontaires	Cabinet SOFCAP – Cie CNP	19 € HT par SPV soit 33 820,00 €
6	Assurance Protection juridique des agents et des administrateurs	Cabinet FRAND et Associés – Cie MAT	0,77 € par assuré soit 1 812,58 €
7	Bris de machines échelles	Cabinet TOURS LES HALLES – Cie MMA	7 525,40 €

DOSSIER N°77**PROPOSITION DE VENTE DE VEHICULES ET EQUIPEMENTS N°2**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité acceptent la proposition de vente des véhicules dont la liste est ci-après annexée, organisée par la Sté ALCOPA Auction, ainsi que leur sortie de l'inventaire de l'établissement (**annexe 11**).

DOSSIER N°78**REFORME N° 2 DE MATERIELS (INCENDIE) (annexe 12)**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- acceptent la mise à la réforme pour leur valeur nette comptable des matériels dont la liste figure en annexe ainsi que leur retrait du patrimoine de l'établissement.

La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2013, des biens qui seront détruits s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes :

ARTICLES	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissement opéré au 31/12/2012	VNC au 31/12/2012
S/total article 21561	2 212,61 €	101,66 €	1 500,98 €	711,63 €
S/total article 21568	40,04 €	0,00 €	40,04 €	0,00 €
S/total article 2158	3 216,09 €	0,00 €	3 216,09 €	0,00 €
TOTAL	5 468,74 €	101,66 €	4 757,07 €	711,63 €

DOSSIER N°79**PROPOSITION DE DON N° 3 D'UN VEHICULE à la Ville de TOURS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- autorisent la sortie de l'inventaire du SDIS du véhicule et son équipement et acceptent le don à la Direction de la prévention et de la gestion des risques de la Ville de TOURS, à titre gracieux.

- imputent la dépense d'un montant de 7 299,45 € au compte de subvention d'équipement en nature 20441 Bâtiments mobiliers, matériel et études chapitre 041 « opérations patrimoniales ».

DOSSIER N°80**PROPOSITION DE DON N° 4 D'UN VEHICULE à la FEDERATION FRANCAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME de SAINT-AVERTIN**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent la sortie de l'inventaire du SDIS des véhicule et équipement figurants sur la liste ci-dessous et acceptent le don à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme de SAINT-AVERTIN à titre gracieux.

N° paierie	N° interne SDIS	Désignation	Immatriculation	Kilométrage	Imputation	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissements opérés au 31/12/2013	VNC au 31/12/2013
1996-00741	1996-00851	1 CHASSIS VSAB T30	5175 VD 37	66 629	21561	22 232,93 €	1 482,13 €	22 232,93 €	0,00 €
1996-00740	1996-00036	1 EQUIP. VSAB SUR MASTER (NI 1996/741)				20 040,02 €	1 336,02 €	20 040,02 €	0,00 €
TOTAL						42 272,95 €	2 818,15 €	42 272,95 €	0,00 €

DOSSIER N°81**RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE RESTAURATION SDIS/Entreprise INVACARE/Société 7000**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- approuvent la conclusion des deux nouvelles conventions de restauration ci-jointes :

- la première convention entre l'entreprise Invacare et le SDIS
- la seconde convention entre la Sté 7000 et le SDIS

- et autorisent le Président à les signer.

**REUNION DE BUREAU
DU 18 NOVEMBRE 2013**

DOSSIER N°82**CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE DE LA SOCIETE CETE APAVE NORD OUEST - AVENANT N°1 DE LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS D'ESVRES-CORMERY A TRUYES-**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer l'avenant n°1 relatif au marché de contrôle technique pour la construction du Centre de Secours d'Esvres/Cormery à Truyes suite au changement de modification sociale de la Sté CETE APAVE NORD Ouest en APAVE Nord-Ouest SAS.

DOSSIER N°83

PROPOSITION DE DON N° 5 D'UN VEHICULE ET SES EQUIPEMENTS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité acceptent :

- de transformer la délibération de la proposition de vente du 14 octobre 2014 du véhicule ci-dessus et ses équipements, en proposition de don, à titre gracieux, à l'amicale des sapeurs-pompiers de Tours Centre.

- d'imputer la dépense d'un montant de 272,12 € au compte 2044 « Subventions d'équipement en nature » - article 20441 Bâtiments mobiliers, matériel et études chapitre 041 « Opérations patrimoniales ».

DOSSIER N°84

EMPRUNT 2013 DU SDIS – CONSULTATION ET ANALYSE DES OFFRES DES BANQUES

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le président à signer le contrat d'emprunt au nom du SDIS avec **La Caisse d'Epargne** à hauteur d'un million d'euros (1 000 000 €) d'une durée de 15 ans précédée d'une phase de mobilisation d'un an courant jusqu'au 31 décembre 2014, dont le projet est annexé à la présente délibération et à procéder ultérieurement, sans autre délégation, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution de l'emprunt prévues au contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.*

DOSSIER N°85

EMPRUNT 2013 DU SDIS – CONSULTATION ET ANALYSE DES OFFRES DES BANQUES

*Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le président à signer le contrat d'emprunt au nom du SDIS avec **La Banque Postale** à hauteur d'un million trois cent mille euros (1 300 000 €) d'une durée de 15 ans précédée d'une phase de mobilisation d'un an courant jusqu'au 18 décembre 2014 dont le projet est annexé à la présente délibération et à procéder ultérieurement, sans autre délégation, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution de l'emprunt prévues au contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.*

DOSSIER N°86

PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES HONORAIRES DE L'AVOCAT DES SPV DU CENTRE DE SECOURS DE LUYNES SUITE A DEPOT DE PLAINTE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent, à titre exceptionnel, le versement aux huit sapeurs-pompiers volontaires du solde des honoraires dus à l'avocate les ayant représentés, soit la somme de 117,86 € par sapeur-pompier volontaire.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 NOVEMBRE 2013**

Dossier n° 87

DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2013

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent le présent rapport et la Décision Modificative n°1 de 2013 jointe et ses annexes,

*En intégrant la présente Décision Modificative (DM1), le montant cumulé du budget 2013 (BP+BS+DM) s'établit à 75 669 040 € dont 30 297 914€ en section d'investissement et 45 371 126 € en section de fonctionnement (**annexe 13**).*

Dossier n° 88

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE FINANCEMENT PLURIANNUEL ENTRE LE DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE ET LE SDIS 37

*Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorisent le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat de financement pluriannuel 2012-2014 entre le Département d'Indre-et-Loire et le SDIS 37, dont le projet est joint en annexe (**annexe 14**).*

Dossier n° 89

**RAPPORT SUR L'EVOLUTION DES CHARGES ET DES RESSOURCES
PREVISIBLES DU SDIS POUR L'EXERCICE 2014**

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité,
- *approuvent le présent rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS pour l'exercice 2014.*
- *adoptent les autorisations de programme 2014 telles qu'elles figurent dans l'annexe « Tableau des autorisations de programme du programme prévisionnel immobiliers (PPI) 2009-2017 et les nouvelles autorisations 2014 » jointe au rapport (annexe 15).*

Dossier n° 90

REPARTITION DES CONTINGENTS COMMUNAUX 2014

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, décident

- *d'arrêter le montant global des contributions communales de l'année 2014 à la somme de 10 619 923 € (soit une hausse de 0,9 % par rapport à 2013)*

- *de répartir ce montant à partir du nouveau mode de calcul (90 % potentiel Fiscal et 10 % Population avec un plafonnement à 2,9% pour les communes ayant une évolution plus favorable de leur environnement et une variation à 0 % pour celles ayant une évolution moins favorable) entre toutes les communes sur la base du contingent 2013 dû augmenté de 0,9 %.*

- *de valider le tableau ci-après annexé (annexe 16).*

Dossier n° 91

RAPPORT AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance et prennent acte des orientations budgétaires 2014 telles qu'elles apparaissent dans le document ci-joint (annexe 17).

Dossier n° 92

**TAUX DE PROMOTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES :
MODIFICATION DE LA REPARTITION DES TAUX DE PROMOTION
SELON LE NOMBRE D'AGENTS PROMOUVABLES**

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- *modifient la répartition des taux de promotion selon le nombre d'agents promouvables tel que présenté dans le tableau ci-dessus,*

- *adoptent pour le calcul, la règle de l'arrondi à l'entier supérieur, conformément à ce qui est appliqué aux Lieutenants de 1^{ère} classe depuis cette année; étant entendu que les taux de promotion constituent un plafond de nomination n'emportant pas obligation pour l'autorité territoriale de nommer tous les agents issus de l'application de chaque taux.*

Dossier n° 93

TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE LIEUTENANT DE 1ÈRE CLASSE

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité approuvent :

- *le taux de promotion pour l'avancement au grade de lieutenant 1^{ère} classe d'après le tableau ci-dessus*

- *pour le calcul, la règle de l'arrondi à l'entier supérieur étant entendu que les taux de promotion constituent un plafond de nomination n'emportant pas obligation pour l'autorité territoriale de nommer tous les agents issus de l'application de chaque taux.*

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- *arrêtent à quinze membres la composition du futur Conseil d'Administration du SDIS*
- *répartissent les quinze sièges à raison de :*
 - o *neuf sièges pour les représentants du Département*
 - o *six sièges pour les représentants des maires*
- *désignent les maires qui seront chargés au sein de la commission de recensement des votes de procéder au suivi du déroulement des opérations électorales*
 - o *Mme Isabelle PAIN, M. Hubert DE LA CRUZ, M. Antoine TRYSTRAM, M. Pierre-Alain ROIRON*

**REUNION DE BUREAU
DU 16 DECEMBRE 2013**

Dossier n° 95

AVENANT DE RESTITUTION DU CPI D'ESVRES-SUR-INDRE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer l'avenant à la convention de transfert pour remettre, à titre gratuit, à compter du 1er janvier 2014, le bâtiment désaffecté ayant abrité le centre de secours d'Esvres sur Indre.

Dossier n° 96

AVENANT DE RESTITUTION DU CENTRE DE SECOURS DE CORMERY

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer l'avenant à la convention de transfert pour remettre, à titre gratuit, à compter du 1er janvier 2014, le bâtiment désaffecté ayant abrité le centre de secours de Cormery.

Dossier n° 97

AVENANT DE PROROGATION N°3 DE RESTITUTION DU CSP AMBOISE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer l'avenant n°3 à la convention de transfert avec la communauté de communes du Val d'Amboise et la commune d'Amboise portant sur la prorogation, au plus tard, au 31 mars 2014, pour remettre à titre gratuit le bâtiment désaffecté ayant abrité le centre de secours d'Amboise.

Dossier n° 98

CHOIX DES TITULAIRES – MARCHE DE FOURNITURE DE MONITEURS DEFIBRILLATEURS MULTIPARAMETRIQUES POUR LE SDIS D'INDRE-ET-LOIRE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer tous les documents relatifs au marché de fourniture de moniteurs défibrillateurs multiparamétriques pour le SDIS d'Indre-et-Loire avec la Société Virtus SARL.

Dossier n° 99

AUTORISATION DU PRESIDENT A VALIDER LA REMUNERATION DE L'AVOCAT DES AGENTS DU SDIS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- *approuvent la prise en charge par le SDIS 37 de la rémunération de l'avocat défenseur des agents de l'établissement à hauteur du barème d'assurance*
- *autorisent le Président à signer tout document s'y rattachant.*

Dossier n° 100**REFORME N° 3 DE MATERIELS (INCENDIE)**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- acceptent la mise à la réforme pour leur valeur nette comptable des matériels dont la liste figure en annexe ainsi que leur retrait du patrimoine de l'établissement. (annexe 18)

La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2013, des biens qui seront détruits s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes :

ARTICLES	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissement opéré au 31/12/2013	VNC au 31/12/2013
S/total article 21568	8 306,07 €	830,61 €	2 851,24 €	5 454,83 €
S/total article 21578	4 794,52 €	0,00 €	4 794,52 €	0,00 €
TOTAL	13 100,59 €	830,61 €	7 645,76 €	5 454,83 €

Dossier n° 101**REFONTE DES STATUTS, DE L'ACTIVITE ET DE LA FORMATION DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité approuvent les décisions proposées dans le cadre de la réforme de l'activité et de la formation des sapeurs-pompiers volontaires liée à l'application :

- de l'arrêté du 6 juin 2013 – Article 15
- de l'arrêté du 8 août 2013 – Articles 8 et 10

Dossier n° 102**DON AUX ASSOCIATIONS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- décident de ne pas donner suite aux demandes de dons émanant d'associations dont le siège social et les antennes sont situées hors du département d'Indre-et-Loire,
- et d'examiner, au cas par cas, toute demande provenant des associations du département d'Indre-et-Loire.

Dossier n° 103**AVENANT DE PROROGATION POUR LA MAINTENANCE DU LOGICIEL DU SYSTEME D'ALERTE ET DE GESTION DES SECOURS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer l'avenant de prorogation de quatre mois du contrat de maintenance du logiciel du système d'alerte fourni par la société IMPI, soit jusqu'au 30 avril 2014.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 NOVEMBRE 2013**

Dossier n° 104**DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2013**

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité approuvent le présent rapport et la Décision Modificative n°2 de 2013 jointe et ses annexes et actualisent les autorisations de programme (A.P.) et les crédits de paiement des opérations listées (annexe 19).

En intégrant la présente Décision Modificative (DM2), le montant cumulé du budget 2013 (BP+BS+DM1+DM2) s'établit à 73 582 278,98 € dont 28 211 152,98 € en section d'investissement et 45 371 126 € en section de fonctionnement.

Dossier n° 105

**TRANSFORMATIONS DE POSTES AU TITRE DES ANNEES 2012 ET 2013
CREATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES AU TITRE DE L'ANNÉE 2014**

Les membres du Conseil d'Administration conformément au tableau des effectifs ci-joint, à l'unanimité, autorisent le Président à :

- transformer les postes susvisés au titre des années 2012, 2013 et 2014,
- signer les arrêtés correspondants
- adopter le tableau des effectifs approuvé au 1^{er} janvier 2014 tel qu'il figure en annexe (**annexe 20**).

Dossier n° 106

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2014 (annexe 21)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **adoptent le présent budget 2014 et ses annexes, d'un montant total de 66 450 000 € dont 23 724 000 € en section d'investissement et de 42 726 000 € en section de fonctionnement.**
- **attribuent les subventions suivantes au chapitre 65 :**
 - au Comité des Œuvres Sociales, 118 620 €
 - à l'Union Départementale des sapeurs pompiers, 75 750 €
 - à l'Association Musicale des sapeurs pompiers, 34 100 €
 - à l'œuvre des Pupilles Orphelins des sapeurs-pompiers de France, 2 000 €
 - à l'Union des sapeurs pompiers de la région centre, 2 000 €
- votent pour les autorisations de programmes déjà ouvertes **les crédits de paiement des opérations d'investissement** tels qu'ils apparaissent aux pages 78 et 79 du rapport de présentation, pour un montant global 2013 de **6 336 450,48-€**.

Dossier n° 107

**TAXE DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJUDANT DE
SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité approuvent :

- le taux de promotion pour l'avancement au grade d'adjudant d'après le tableau ci-dessous
- pour le calcul, la règle de l'arrondi à l'entier supérieur étant entendu que les taux de promotion constituent un plafond de nomination n'emportant pas obligation pour l'autorité territoriale de nommer tous les agents issus de l'application de chaque taux.

Grade d'origine	Grade d'accès	Taux de promotion
Sergent	Adjudant	48 %

Dossier n° 108

AJUSTEMENT DE L'ORGANIGRAMME SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité approuvent la mise en œuvre des ajustements de l'organigramme, tels qu'ils figurent en annexe, avec une mise en application à compter du 1^{er} décembre 2013.

Dossier n° 109

**MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité approuvent les modifications apportées au Livre 1 du règlement intérieur du SDIS 37 joint en annexe (**annexe 22**).

Dossier n° 110

COMPETENCES ASSUMÉES PAR LE CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité :

- acceptent de conventionner d'ores et déjà pour l'année 2014 avec le CDG 37 afin de bénéficier des deux compétences suivantes :
 - o recours au Comité Médical (dont le secrétariat est déjà assuré par le CDG 37 actuellement)
 - o recours à la Commission Départementale de Réforme dont le secrétariat pour la gestion des dossiers de la fonction publique territoriale est transféré au CDG 37 à compter du 01/01/2014.
- autorisent le Président à signer la convention correspondante (**annexe 23**).

Dossier n° 111

MODIFICATION DU RÈGLEMENT OPÉRATIONNEL DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'INDRE ET LOIRE (annexe 24)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration à la majorité, approuvent la modification du règlement opérationnel du SDIS et ses annexes afin de prendre en compte :

- la suppression des 5 Compagnies et création des 3 Groupements Territoriaux et de la Direction des Unités Territoriale (DUT)
- la fusion du CPI de Limeray avec le Centre de Secours Principal d'Amboise
- la création du CS de la Vallée verte par la fusion du CPI d'Esvres sur Indre avec le CS Cormery
- l'évolution des « Transmissions » vers les « Systèmes d'Information et de Communication »

Dossier n° 112

MODIFICATION DE L'ARRÊTE CONJOINT PORTANT ORGANISATION DU CORPS DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS DU SDIS D'INDRE ET LOIRE (annexe 25)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration à la majorité :

- approuvent le nouvel arrêté conjoint portant organisation du corps départemental prenant en compte les modifications portées au règlement Opérationnel
- autorisent le Président du Conseil d'Administration du SDIS à signer ledit arrêté avant transmission à la signature de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.

Dossier n° 113

MODIFICATION DE L'ARRÊTE PORTANT CLASSEMENT DES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS DU CORPS DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS D'INDRE ET LOIRE (annexe 26)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration à la majorité approuvent le nouvel arrêté conjoint portant classement des centres d'incendie et de secours du corps départemental prenant en compte les révisions du Règlement Opérationnel et de l'arrêté portant organisation du corps départemental.

Dossier n° 114

PLAN DE FORMATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité, approuvent le plan de formation de l'établissement tel qu'il figure en annexe, destiné à l'ensemble des agents sapeurs-pompiers professionnels, volontaires et personnels administratifs, techniques et spécialisés (**annexe 27**).

Dossier n° 115

REFORME RELATIVE A L'ACTIVITE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité, prennent acte de la réforme qui entraîne une refonte des statuts, de l'activité et de la formation des sapeurs-pompiers volontaires et approuvent les modifications liées à l'application du décret du 17 mai 2013, articles 20 et 21.

Dossier n° 116

ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL A MADAME LE PAYEUR DÉPARTEMENTAL PAR LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration à la majorité, décident d'accorder une indemnité annuelle de conseil à taux plein à compter du 1^{er} janvier 2014, à Madame Josette CHEVREL, en application de l'article 5 de l'arrêté interministériel du 12 Juillet 1990.

Tous droits de reproduction réservés

Pour copie conforme :

Le Directeur de l'Administration, des Finances et des Ressources Humaine

SIGNE

Bruno CHANTEAU

Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'Etat.

Recueil publié le 31 Mars 2014

ANNEXES

SOMMAIRE

N° Annexe	Désignation	N° dossier
1	Convention TYPE pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur le réservoir des communes	<u>54</u>
2	Avenant à la convention entre le SDIS 37 et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Tours pour la mise à disposition de locaux au CSP Nord Agglo	<u>60</u>
3	Convention pour prestations dites de proximité avec les communes de Thilouze, L'Ile-Bouchard et Richelieu	<u>62</u>
4	Ventes n°2 de 2013 de véhicules et équipements	<u>64</u>
5	Reforme n°1 de matériels (logistiques)	<u>65</u>
6	Signature d'une convention tripartite de prélèvement au format Sepa avec SOFCAP (Société française de courtage d'assurances du personnel)	<u>66</u>
7	Signature d'une convention de transfert de données avec SOFCAP (Société française de courtage d'assurances du personnel)	<u>67</u>
8	Signature d'une convention pour la Teledéclaration et le Télépaiement de la contribution de solidarité	<u>68</u>
9	Avenant n°2 de maîtrise d'œuvre pour la construction du Centre de Secours Principal d'Amboise- Changement de dénomination sociale	<u>72</u>
10	Maîtrise d'œuvre pour la construction du CS de Ligueil Avenant définitif pour la rémunération du Maître d'Œuvre	<u>75</u>
11	Proposition de vente de véhicules et équipements n°2	<u>77</u>
12	Reforme n°2 de matériels (incendie)	<u>78</u>
13	Décision modificative n°1 exercice 2013	<u>87</u>
14	Avenant n°1 à la Convention de partenariat de financement pluriannuel entre le département d'Indre-et-Loire et le SDIS 37	<u>88</u>
15	Rapport sur l'évolution des charges et des ressources prévisibles du SDIS pour l'exercice 2014	<u>89</u>
16	Répartition des contingents communaux 2014	<u>90</u>
17	Rapport aux orientations budgétaires 2014	<u>91</u>
18	Réforme n° 3 de matériels (incendie)	<u>100</u>
19	Décision Modificative n° 2 exercice 2013	<u>104</u>
20	Transformations de postes au titre des années 2012 et 2013 – créations et transformations de postes au titre de l'année 2014	<u>105</u>
21	Projet de Budget Primitif 2014	<u>106</u>
22	Mise à jour du règlement intérieur	<u>109</u>
23	Compétences assumées par le centre de gestion 37	<u>110</u>
24	Modification du règlement opérationnel	<u>111</u>
25	Modification de l'arrêté conjoint portant organisation du corps départemental	<u>112</u>
26	Modification de l'arrêté portant classement des CIS du corps départemental	<u>113</u>
27	Plan de formation de l'établissement	<u>114</u>

ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU CASDIS

SOMMAIRE

N° Annexe	Désignation
1	Arrêté modificatif de l'arrêté RH GPP/2011/945 du 30 mai 2011 portant modification des représentants de l'administration à la CAP compétente à l'égard des SPP de catégorie C
2	Arrêté modificatif de l'arrêté RH GPP/2013/2101 du 20 août 2013 portant modification des représentants du personnel à la CAP compétente à l'égard des personnels administratifs et techniques de catégorie C
3	Arrêté modificatif de l'arrêté RH-GPP/2013/852 du 19 juin 2013 portant modification des représentants du personnel au CTP
4	Arrêté portant liste d'aptitude pour l'accès au grade de lieutenant de 2 ^e classe de SPP
5	Arrêté portant liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur territorial
6	Arrêté portant modification de délégation de signature au DDSIS